

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre d'Animation l'Arc-en-Ciel Inc	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 11 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre W Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(k)	30 avr. 2024	11 avr. 2024
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	30 avr. 2024	11 avr. 2024

Commentaires généraux
<p>Le ratio n'a pas été pris, car la correction a été envoyée par courriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers financiers sont tenus et complets. <p>Les exercices d'évacuation ont été complétés pour le mois d'avril.</p> <p>Les vérifications du parc extérieur ont été complétées pour le mois d'avril</p>

original signé par
Sylvie Richardson

11 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date